



**RH-12.2 : Équipement de protection individuelle**

**EN VIGUEUR : 2025-04-22  
RÉVISÉE LE :**

### **OBJET**

La présente directive administrative est présentée conformément à la métadirective ADM-01 – *Élaboration, révision et adoption d’une directive administrative* et découle de la limite opérationnelle de la direction de l’éducation 3.4 portant sur le traitement du personnel et des bénévoles et, à ce titre, fait l’objet d’un rapport annuel de monitoring.

Le Conseil scolaire catholique des Grandes Rivières (CSCDGR) se préoccupe de la sécurité et du bien-être des élèves et du personnel et cela demeure au cœur de notre mission.

### **DESTINATAIRES**

La présente directive administrative s’adresse à tous les membres du personnel du CSCDGR ainsi qu’aux élèves en stage non rémunéré, dans toutes les écoles et sur tous les lieux du CSCDGR.

### **DÉFINITIONS**

« **L’Association canadienne de normalisation (ACN)** » se définit comme une organisation à but non lucratif composée de membres qui élaborent des normes pour une grande variété de produits et de situations afin d’améliorer la sécurité et la santé du public.

« **Équipement de protection individuelle (ÉPI)** » se définit comme un ensemble d’articles qui peuvent être portés pour prévenir l’exposition potentielle aux maladies infectieuses et prévenir des blessures.

« **Évaluation de risque** » se définit comme l’ensemble du processus ou de la méthode qui permet de cerner les dangers associés à une activité, à une tâche ou à un poste précis, d’en évaluer le risque et de les classer par ordre de priorité. L’évaluation des risques prend en compte la probabilité ou la vraisemblance qu’un préjudice soit occasionné par l’exposition à un danger ainsi que les conséquences potentielles ou la gravité de tels préjudices.

## MODALITÉS D'APPLICATION

La présente directive administrative établit des lignes directrices pour l'utilisation de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) et aux attentes du CSCDGR.

Lorsqu'un danger ne peut être éliminé ou convenablement maîtrisé, l'ÉPI peut être utilisé. Parfois le seul moyen pratique de réduire les risques de maladie et de blessure est d'utiliser l'ÉPI.

Le type d'ÉPI à utiliser diffère selon le travail à effectuer et les dangers courus. Pour chaque tâche, une évaluation de risque doit être effectuée pour déterminer la nécessité de porter de l'ÉPI et choisir le bon type d'équipement selon deux critères :

- 1) Le degré de protection nécessaire; et
- 2) La pertinence de l'équipement en fonction de la situation (ainsi que la facilité d'utilisation et de maintien en bon état de l'équipement).

Tout ÉPI, doit être conforme aux normes de l'Association Canadienne de Normalisation (ACN).

## PROCESSUS

### Responsabilités

1. Direction de l'éducation et secrétaire-trésorier
  - 1.1 Prendre toutes les mesures raisonnables dans les circonstances pour assurer la sécurité des travailleuses et travailleurs.
  - 1.2 Fournir l'ÉPI requis.
  - 1.3 Veiller à ce que tous les membres du personnel aient la formation sur l'utilisation et l'entretien de l'ÉPI.
2. Direction d'école
  - 2.1 Prévoir un endroit propice pour entreposer l'ÉPI et en informer les membres du personnel.
  - 2.2 Fournir quatre (4) paires de chaussures de sécurité de pointures variées par école secondaire. Les chaussures de sécurité (triangle vert) doivent demeurer à l'école et être partagées parmi les employés selon les besoins. L'école est responsable de la gestion des chaussures, de fournir un désodorisant et de les remplacer au besoin.
3. Superviseure, superviseur
  - 3.1 Informer les membres du personnel des dangers auxquels ils peuvent être exposés et leur fournir l'ÉPI approprié.
  - 3.2 Fournir à tous les membres du personnel une formation adéquate sur l'utilisation et l'entretien de l'ÉPI avant de porter le vêtement, l'équipement ou le dispositif de protection. Une formation sera offerte en fonction des besoins.

3.3 Mettre l'ÉPI à la disposition des membres du personnel lorsque cela est nécessaire et veiller à ce qu'il soit utilisé.

#### 4. Membre du personnel

4.1 Connaître les risques et dangers de son milieu de travail. Pour chaque tâche qui présente un risque ou un danger, procéder à une évaluation de risque pour déterminer quel ÉPI porter ou utiliser.

4.2 Porter ou utiliser l'équipement, les appareils ou vêtements de protection que vous jugez nécessaires et que le CSCDGR exige selon la tâche à accomplir.

4.3 Participer à la formation ou s'informer sur l'utilisation et l'entretien de l'ÉPI.

4.4 Inspecter et nettoyer l'ÉPI avant et après l'utilisation, selon le manuel d'utilisation du fabricant.

4.5 Signaler toute défectuosité de l'ÉPI à sa superviseure ou son superviseur.

4.6 Utiliser et entreposer l'ÉPI conformément aux instructions du fabricant et du CSCDGR.

### **Type de protections**

Voici les huit (8) types de protection individuelle les plus couramment utilisés selon les tâches à faire ou l'évaluation des risques possibles :

#### 1. Protection de la tête

Tous les membres du personnel exposés au risque de blessure par impact à la tête doivent porter une protection de la tête appropriée (ex. : casque de sécurité).

L.R.O. 1990, Règl. 851, s. 80.

#### 2. Protection oculaire et faciale

Tous les membres du personnel exposés aux risques de projection d'objets, particules volantes, poussières ou de lésions oculaires doivent porter une protection oculaire ou faciale appropriée (ex. : lunettes de sécurité).

Tous les membres du personnel qui utilisent des produits chimiques doivent porter une protection faciale appropriée (ex. : écran facial) et l'ÉPI prescrit par la fiche de données de sécurité. R.R.O. 1990, Règl. 851, art. 84.

Tous les membres du personnel exposés aux risques d'étincelles, d'éclaboussures provenant d'un métal en fusion et de rayonnement optiques dangereux doivent porter une protection faciale appropriée (ex. : écran ou casque de soudeur).

#### 3. Protection auditive

Tous les membres du personnel qui entrent ou travaillent dans une zone où le niveau sonore est égal ou supérieur à 85 décibels doivent porter des protections auditives appropriées (ex. : bouchons d'oreille, protège-tympan, serre-tête antibruit). Le superviseur ou la superviseure de l'entretien doit procéder à une évaluation du bruit lorsque le membre du personnel croit être exposé au bruit, sur un lieu de travail, au-delà des limites prescrites. R.R.O. 1990 Règl. 381/15, art. 6.

#### 4. Protection des mains

Tous les membres du personnel exposés au risque de travailler avec des objets ou des outils tranchants doivent porter une protection des mains appropriée (ex. : gants à mailles ou en cuir, gants anti-perforation). R.R.O. 1990, Règl. 851, art. 84.

Tous les membres du personnel exposés à des risques de haute température ou de haute pression ou à des froids doivent porter une protection des mains appropriée (ex. : gants résistants à la chaleur, gants en coton).

Tous les membres du personnel qui utilisent des produits chimiques doivent porter une protection des mains appropriée (ex. : gants en caoutchouc) et l'ÉPI prescrit par la fiche de donnée de sécurité. R.R.O. 1990, Règl. 851, art. 84.

#### 5. Vêtements de protection

Tous les membres du personnel doivent porter des vêtements de protection lorsque la tâche à effectuer l'exige. Il existe différents types de vêtements de protection appropriés aux tâches à effectuer (ex. : vêtements qui protègent contre le feu, les coups de scie, des matières dangereuses ou des vêtements pour augmenter la visibilité). R.R.O. 1990, Règl. 851, art. 84.

#### 6. Vêtements de protection contre la violence

Tous les membres du personnel doivent porter des vêtements de protection contre la violence lorsque le plan de sécurité de l'élève l'exige. Les vêtements de protection contre la violence protègent les membres du personnel contre les pincements, les égratignures, les coups de poing, les coups de pied et les morsures. Il existe différents types de vêtements de protection contre la violence (ex : protecteurs pour avant-bras, protecteurs pour les jambes, vestes protectrices pour le corps) L.R.O. 1990, CHAPITRE O.1 28(1)

#### 7. Protection des pieds

Tous les membres du personnel exposés à des risques de blessures aux pieds doivent porter une protection pour les pieds qui est appropriée. R.R.O. 1990, Règl. 851, art. 82.

Il est interdit de se promener sur les lieux de travail pieds nus ou en chaussettes. Bien que le type de chaussure de tous les jours à porter ne soit pas précisé, celui-ci doit avoir une semelle rigide, un talon assez large et pas trop élevé pour permettre une bonne stabilité. Les chaussures suivantes sont donc interdites : sandale de plage, talon aiguille, pantoufle ou mocassin sans semelle rigide et autres.

À moins d'indications précises dans la directive administrative concernant le lieu, les responsabilités et les tâches du membre, le Conseil encourage fortement le port d'une chaussure de travail optimale en milieu éducatif, alliant confort, sécurité et professionnalisme. La chaussure optimale devrait offrir un bon soutien de l'arche plantaire et de la cheville, ainsi qu'une semelle amortissante afin de réduire la fatigue liée aux longues heures debout et aux déplacements fréquents. Une semelle rigide et antidérapante, ainsi qu'une conception fermée, assure une meilleure

protection et stabilité, réduisant ainsi les risques de chutes et de blessures. Ce choix peut faire une grande différence pour prévenir les accidents et favoriser un environnement de travail sécuritaire.

Tous les membres du personnel qui exécutent une tâche qui comporte un risque de glissade, trébuchements, chutes, ou pendant laquelle ils sont exposés à des surfaces inégales ou glissantes et qui exige de se déplacer rapidement, doivent porter une chaussure appropriée telle que décrite à l'annexe 2. Pour les tâches qui comportent des risques de blessures aux pieds causées par un objet lourd qui tombe ou qui roule, à la perforation causée par des objets pointus ou tranchants, à la compression, à l'exposition à des matières corrosives ou dangereuses, à des décharges électriques doivent porter une chaussure appropriée ou de sécurité telle que décrite à l'annexe 2.

#### 8. Protection antichute

Tous les membres du personnel exposés à un risque de chute lorsque la distance verticale par rapport à la surface sur laquelle ils peuvent tomber est supérieure à trois (3) mètres (10 pieds) du sol ou que des travaux sont effectués à deux (2) mètres ou six (6) pieds d'un trou ou d'un rebord non protégé doivent porter un dispositif antichute et recevoir une formation spécialisée avant d'entreprendre des travaux en hauteur. R.R.O. 1990, Règl. 851, art. 85.

### **RÉFÉRENCES ET FONDEMENTS LÉGISLATIFS**

- [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#)
- [Centre Canadien d'hygiène et de sécurité au travail \(CCHST\)](#)
- ACN Z94.1-15 *Casques de sécurité pour l'industrie : tenue en service, sélection, entretien et utilisation comme exigence pour la conformité des casques de sécurité*
- ACN Z94.3, *Protecteurs oculaires et faciaux*
- ACN Z94.2-14 *Protecteurs auditifs*
- ACN Z195-14 *Chaussures de protection*
- ACN Z96-15 – *Vêtements de sécurité à haute visibilité*
- ACN W117.2-12(R2017) « *Règles de sécurité en soudage, coupage et procédés connexes* »
- ACN Z49.1:2021 de la American National Standards Institute (ANSI) (« *Safety in Welding, Cutting and Allied Process* »)
- ACN Z259.17 – *Sélection et utilisation de l'équipement et des systèmes actifs de protection contre les chutes*

### **DIRECTIVES ADMINISTRATIVES ASSOCIÉES**

- Directive administrative RH-12 : [Santé et sécurité au travail](#)
- Mesure administrative 8002 : [Travail en hauteur \(en révision\)](#)

## **ANNEXES**

- Annexe 1 – Savoir choisir son équipement de protection individuelle
- Annexe 2 – Port de chaussures en milieu de travail, selon la tâche effectuée

<b>RH-12.2 : Équipement de protection individuelle</b>	<b>ANNEXE 1 : Savoir choisir son équipement de protection individuelle</b>
--	--

## 1. Protection à la tête

<b>Nature du danger</b>	Le port du casque de sécurité est obligatoire pour tous les employés lorsqu'il y a un risque de blessure par impact à la tête.
<b>Exemples d'activités dangereuses</b>	Sans se limiter, voici quelques exemples : chantier de construction et travaux de rénovation.
<b>Images</b>	
<b>Description de l'ÉPI</b>	<p>Le <u>casque de sécurité</u> contient deux éléments importants, soit la calotte rigide et la coiffe qui fait office de doublure et absorbe les chocs. Le casque sert à protéger la tête des chocs.</p> <p>Il existe trois classes (classe C, G et E) et deux types (type 1 et 2) de casques de sécurité. La classe fait référence à la sécurité diélectrique, et le type fait référence à la sécurité contre l'impact et la pénétration. Les types et catégories de casques peuvent inclure ce qui suit :</p> <p>Type 1 — sécurité contre les chocs et la pénétration d'objets au sommet de la tête seulement</p> <p>Type 2 — sécurité contre les chocs et la pénétration d'objets au sommet de la tête et sur les côtés et l'arrière</p> <p>Chaque type est également offert dans les classes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Classe E (courant nominal de 20 000 V) — offre une sécurité contre les conducteurs à haute tension</li> <li>○ Classe G (courant nominal de 2 200 V) — offre une sécurité contre les conducteurs à basse tension (opérations générales)</li> <li>○ Classe C (aucune résistance aux décharges électriques)</li> </ul>

<p><b>Port de l'ÉPI</b></p>	<p>Après avoir compris les risques et le niveau de sécurité requis, il est important de choisir un casque bien adapté à la tâche à faire et à l'utilisateur ou l'utilisatrice.</p> <p>Le bandeau de la suspension doit être confortable et serré de manière à ne pas tomber de la tête lorsque vous vous penchez en avant et à ne pas se déplacer lorsque vous tournez la tête d'un côté à l'autre. La suspension intérieure est généralement conçue pour les têtes de 6,5 à 8 et doit être réglable à l'aide d'un cadran à cliquet situé à l'arrière pour s'assurer qu'elle est bien ajustée.</p> <p>Parlez avec votre superviseur si vous avez besoin d'une suspension plus grande ou plus petite. Montez et ajustez toujours votre casque de sécurité conformément aux instructions du fabricant.</p>
<p><b>Entretien de l'ÉPI</b></p>	<p>Les casques de sécurité ne doivent pas être percés, peints ou portés à l'envers ou par-dessus une casquette ou de toute autre manière susceptible d'endommager l'intégrité de la protection.</p> <p>La coque, la suspension et le revêtement doivent être inspectés avant utilisation. La coque doit être inspectée pour détecter les fissures et autres signes d'usure. Les casques de sécurité défectueux doivent être remplacés.</p> <p>Les casques de sécurité doivent être remplacés lorsqu'ils sont heurtés par un objet, même s'ils ne présentent aucun signe de détérioration.</p> <p>Les casques de sécurité seront remplacés conformément à la date d'expiration du fabricant.</p>
<p><b>Norme</b></p>	<p>ACN : Z94.1-15</p>

## 2. Protection oculaire et faciale

<b>Nature du danger</b>	<p>Le port d'équipement de protection oculaire et faciale est obligatoire pour tous les employés lorsqu'il y a un risque de blessure par contact avec des substances chimiques, de la chaleur, des rayonnements générés par des travaux de soudage ou des lasers, des poussières ou des particules soufflées par le vent, de l'air comprimé, des fluides sous pression ou des risques biologiques.</p>							
<b>Exemples d'activités dangereuses</b>	<p>Sans s'y limiter, voici quelques exemples d'activités dangereuses : meulage, travaux de menuiserie et manipulation d'acides.</p>							
<b>Images</b>								
<b>Description de l'ÉPI</b>	<p>La protection oculaire de base comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Lunettes de sécurité avec protection latérale</li> <li>Lunettes à coques (<i>goggles</i>)</li> </ul> <p>La protection du visage comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Écrans faciaux résistants aux produits chimiques et aux chocs (en plastique)</li> <li>Écrans ou casques de soudeur avec couverture spécifiée</li> </ul> <p>Le tableau ci-dessous ne peut prévoir tous les risques et toutes les combinaisons de risques possibles. Étudier attentivement chaque situation et choisir l'appareil protecteur ou le type de protection le plus approprié.</p> <table border="1" data-bbox="383 1539 1481 1971"> <thead> <tr> <th data-bbox="383 1539 610 1619">Nature du danger</th> <th data-bbox="610 1539 1076 1619">Exemples d'activités dangereuses</th> <th data-bbox="1076 1539 1481 1619">Protecteurs recommandés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="383 1619 610 1971">Objets projetés</td> <td data-bbox="610 1619 1076 1971">Meulage, forage, détartrage, fragmentation, polissage, ponçage, rivetage, estampage, déchiquetage aux marteaux, concassage, sciage de grosses pièces, rabotage, manutention de fils et de feuillards, martelage, déballage, clouage, poinçonnage à la presse, tournage</td> <td data-bbox="1076 1619 1481 1971">Catégorie 1A – Lunettes Catégorie 2A, 2B – Lunettes étanches Catégorie 5A, 5B – Cagoules Catégorie 6A, 6D – Écrans faciaux</td> </tr> </tbody> </table>		Nature du danger	Exemples d'activités dangereuses	Protecteurs recommandés	Objets projetés	Meulage, forage, détartrage, fragmentation, polissage, ponçage, rivetage, estampage, déchiquetage aux marteaux, concassage, sciage de grosses pièces, rabotage, manutention de fils et de feuillards, martelage, déballage, clouage, poinçonnage à la presse, tournage	Catégorie 1A – Lunettes Catégorie 2A, 2B – Lunettes étanches Catégorie 5A, 5B – Cagoules Catégorie 6A, 6D – Écrans faciaux
Nature du danger	Exemples d'activités dangereuses	Protecteurs recommandés						
Objets projetés	Meulage, forage, détartrage, fragmentation, polissage, ponçage, rivetage, estampage, déchiquetage aux marteaux, concassage, sciage de grosses pièces, rabotage, manutention de fils et de feuillards, martelage, déballage, clouage, poinçonnage à la presse, tournage	Catégorie 1A – Lunettes Catégorie 2A, 2B – Lunettes étanches Catégorie 5A, 5B – Cagoules Catégorie 6A, 6D – Écrans faciaux						

	Particules, volantes, poussières, vent, etc.	Travaux de menuiserie, ponçage, travail et usinage léger du métal; exposition à la poussière et au vent; soudage par résistance (sans exposition aux rayonnements); manutention de sable, de ciment et d'agrégats; peinture, bétonnage, plâtrage, dosage et malaxage de matériaux	Catégorie 1A - Lunettes Catégorie 2A, 2B - Lunettes étanches Catégorie 5A, 5B - Cagoules Catégorie 6A, 6D - Écrans faciaux
	Chaleur, étincelles et éclaboussures provenant d'un métal en fusion	Garnissage de régule, coulage, moulage de métal en fusion, brasage, soudage, soudage par points, soudage de goujons, opérations d'immersion à chaud	Catégorie 1B - Lunettes Catégorie 2C - Lunettes étanches Catégorie 5C, 5D - Cagoules Catégorie 6B, 6C, 6D - Écrans faciaux
	Éclaboussures d'acide, brûlures chimiques	Manutention d'acides et d'alcalis, dégraissage, décapage chimique et électrodéposition, bris de verre, pulvérisation de produits chimiques, mise en place de bitume liquide	Catégorie 2B - Lunettes étanches Catégorie 5B - Cagoules Catégorie 6A - Écrans faciaux
	Projection de matières abrasives	Décapage au jet, décapage à la grenaille, gunitage	Catégorie 2B - Lunettes étanches Catégorie 5B - Cagoules non rigides Catégorie 6A - Écrans faciaux
	Éblouissement, lumière diffuse (pour faible réduction du rayonnement visible)	Réflexions, rayonnements solaires et lumières vives, réflexion de l'arc de soudage, reproduction par procédé photographique	Catégorie 1A - Lunettes Catégorie 2A, 2B - Lunettes étanches Catégorie 5A, 5B - Cagoules Catégorie 6A - Écrans faciaux
	Rayonnements optiques dangereux (pour réduction modérée du rayonnement optique)	Coupage au chalumeau, soudage, brasage, travaux au four, coulage de métal, soudage par points, reproduction par procédé photographique	Catégorie 1B - Lunettes Catégorie 2C - Lunettes étanches Catégorie 5C - Cagoules Catégorie 6B - Écrans faciaux

	Rayonnements optiques dangereux (pour forte réduction du rayonnement optique)	Garnissage de régule, coulage, moulage de métal en fusion, brasage, soudage, soudage par points, soudage de goujons, opérations d'immersion à chaud	Catégorie 3 – Casque de soudeur  Catégorie 4 – Masque de soudeur à main
	Rayonnement laser	Coupe au laser, chirurgie au laser, gravure au laser	Catégorie 2D – Lunettes étanches
	Éclairs d'arc électrique	Installation électrique, entretien des installations électriques, dépannage des circuits électriques, déconnexion des circuits électriques sous tension	Catégorie 2E – Lunettes étanches  Catégorie 5E – Cagoules Catégorie 6D – Écrans faciaux
<b>Port de l'ÉPI</b>	<p>Après avoir compris les risques et le niveau de sécurité requis, il est important de choisir une protection oculaire et faciale adaptée à la tâche à faire et à l'utilisateur ou l'utilisatrice.</p> <p>Les lunettes sur ordonnance et les lunettes de soleil ne constituent pas une solution de remplacement acceptable à la protection oculaire.</p> <p>Le confort et l'ajustement sont très importants dans le choix des lunettes de sécurité.</p> <p>Lors du port d'écrans faciaux, le port de lunettes de sécurité est obligatoire. Les écrans faciaux ne suffisent pas à protéger totalement les yeux des dangers. Lorsqu'une protection des yeux et du visage est nécessaire, veuillez consulter les informations figurant sur les fiches de données de sécurité (FDS) des différents produits chimiques ou votre superviseur.</p>		
<b>Entretien de l'ÉPI</b>	<p>Nettoyer les appareils quotidiennement et au besoin. Suivre les instructions du fabricant.</p> <p>Manipuler avec soin afin de ne pas rayer les lentilles. Les rayures nuisent à la vision et peuvent affaiblir les lentilles.</p> <p>Entreposer les protecteurs dans un étui lorsqu'on ne les utilise pas. Les ranger dans un endroit propre et sec où ils ne peuvent ni tomber, ni être écrasés.</p> <p>Remplacer immédiatement les dispositifs rayés, dépolis, brisés, gauchis ou mal ajustés. Les appareils endommagés n'assurent pas une bonne vision et n'offrent pas la protection voulue.</p> <p>Remplacer les pièces endommagées par des pièces identiques fournies par le fabricant afin d'obtenir le niveau de protection choisi.</p> <p>Ne pas changer ou modifier le protecteur.</p>		
<b>Norme</b>	ACN : Z94.3		

### 3. Protection auditive

<b>Nature du danger</b>	<p>Le port de protection auditive est obligatoire pour tous les employés lorsque le bruit ou le niveau de bruit atteint ou dépasse les limites d'exposition en milieu de travail (est égal ou supérieur à 85 décibels).</p> <p>Lorsque l'indice sonore dépasse 98 décibels, la double protection doit être utilisée; serre-tête antibruit et bouchons d'oreilles.</p>
<b>Exemples d'activités dangereuses</b>	<p>Sans s'y limiter, voici quelques exemples d'activités dangereuses : utilisation d'une scie à chaîne (<i>chainsaw</i>), travail avec des outils dans les ateliers technologiques (planneur, broyeur / <i>grinder</i>, scie).</p>
<b>Images</b>	
<b>Description de l'ÉPI</b>	<p>Les bouchons d'oreilles (<i>earplugs</i>) s'insèrent dans le conduit auditif externe. Ils peuvent être en mousse, en mousse filaire ou moulés sur mesure. Les bouchons d'oreilles sont offerts en format jetable, réutilisable ou sur mesure.</p> <p>Les protège-tympons (<i>Semi-insert earplugs</i>) sont composés de deux bouchons d'oreilles maintenus à l'entrée du conduit auditif par un serre-tête rigide.</p> <p>Le serre-tête antibruit (<i> earmuff</i>) est constitué d'un matériau atténuateur de son et de coussinets souples qui s'adaptent autour de l'oreille, ainsi que d'oreillettes rigides retenues par un serre-tête.</p>
<b>Port de l'ÉPI</b>	<p>Après avoir compris les risques et le niveau de sécurité requis, il est important de choisir une protection auditive bien adaptée à la tâche à faire et à l'utilisateur ou l'utilisatrice.</p> <p>Le choix d'un protecteur auditif est très personnel et dépend de différents facteurs, notamment le niveau acoustique, le confort et le fait qu'il convienne tant au travailleur ou à la travailleuse qu'à l'environnement. Le protecteur doit surtout procurer la réduction de bruit souhaitée.</p> <p>Si l'exposition au bruit est intermittente, le serre-tête antibruit est plus pratique. On peut en effet trouver incommodant le fait d'enlever et de remettre les bouchons d'oreilles.</p> <p>Le choix de la protection auditive doit prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'ajustement et le confort.</li><li>• Être compatible avec d'autres pièces d'équipement de protection individuelle.</li><li>• Être adapté à la température et au niveau d'humidité du milieu de travail.</li><li>• Être en mesure de répondre adéquatement aux besoins en matière de communication et d'audibilité (p. ex. la capacité d'entendre les alarmes ou les signaux sonores d'avertissement).</li></ul>

<p><b>Entretien de l'ÉPI</b></p>	<p>Suivre les indications du fabricant.</p> <p>Examiner régulièrement les protecteurs pour y déceler les traces d'usure.</p> <p>Remplacer les coussinets ou les bouchons qui ont perdu de leur souplesse.</p> <p>Remplacez l'appareil lorsque les bandeaux sont tellement étirés qu'ils ne maintiennent plus les coussinets contre la tête</p> <p>Démonter le serre-tête antibruit pour le nettoyer.</p> <p>Laver le serre-tête antibruit à l'eau tiède avec un détergent liquide doux, puis le rincer à l'eau tiède. Veiller à ne pas mouiller le matériau d'atténuation du son à l'intérieur des coussinets.</p> <p>Avec une brosse douce, enlever l'huile de la peau et la saleté, qui peuvent faire durcir les coussinets.</p> <p>Essorer les bouchons ou les coussinets et les laisser sécher à l'air libre sur une surface propre. (Vérifier d'abord dans les recommandations du fabricant si les bouchons d'oreilles sont lavables.)</p>
<p><b>Norme</b></p>	<p>ACN : Z94.2-14</p>

## 4. Protection des mains

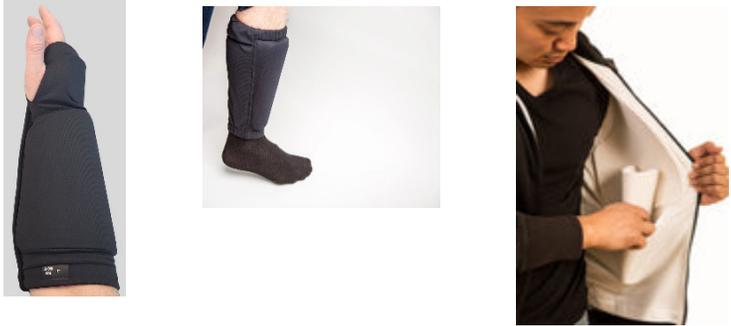
<p><b>Nature du danger</b></p>	<p>Le port de protection des mains est obligatoire pour tous les employés lors de l'exposition à des produits chimiques, des risques biologiques, des objets tranchants ou abrasifs, des températures (chaud, froid), des chocs, des coupures ou écorchures, des perforations et des risques électriques.</p>																										
<p><b>Exemples d'activités dangereuses</b></p>	<p>Sans s'y limiter, voici quelques exemples d'activités dangereuses : Toilettage des élèves, soudure, manipulation d'objets chauds.</p>																										
<p><b>Images</b></p>																											
<p><b>Description de l'ÉPI</b></p>	<p>Les <u>gants</u> servent à la protection de la peau. Plusieurs types de gants sont disponibles pour protéger les mains, les poignets et les bras. Les gants doivent être choisis en fonction des matériaux manipulés et du type de travail entrepris.</p> <table border="1" data-bbox="451 1035 1495 1976"> <thead> <tr> <th>Dangers</th> <th>Degrés de risque</th> <th>Matériaux de protection</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2"><b>Abrasion</b></td> <td>Grave</td> <td>Gros caoutchouc renforcé, cuir épais renforcé de fibres</td> </tr> <tr> <td>Moins grave</td> <td>Caoutchouc, plastique, cuir, polyester, nylon, coton</td> </tr> <tr> <td rowspan="3"><b>Angles vifs</b></td> <td>Grave</td> <td>Cotte de mailles, cuir épais renforcé de fibre, Kevlar®</td> </tr> <tr> <td>Moins grave</td> <td>Cuir, tissu-éponge (fibre aramide)</td> </tr> <tr> <td>Modéré avec travail délicat</td> <td>Cuir léger, polyester, nylon, coton</td> </tr> <tr> <td><b>Produits chimiques et fluides</b></td> <td>Les risques varient, entre autres facteurs, selon le produit, sa concentration et la durée du contact. Consulter le fabricant ou la fiche de données de sécurité (FDS) du produit.</td> <td><b>Selon le produit.</b> Exemples : caoutchouc naturel, néoprène, caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle, chlorure de polyvinyle, alcool polyvinylique, Saranex MC), Tychem®, Trellechem®</td> </tr> <tr> <td><b>Froid</b></td> <td></td> <td>Cuir, plastique ou caoutchouc isolé, laine, coton</td> </tr> <tr> <td rowspan="2"><b>Chaleur</b></td> <td>Températures élevées (plus de 350 degrés C)</td> <td>Amiante</td> </tr> <tr> <td>Températures moyennes (jusqu'à 350 degrés C)</td> <td>Nomex®, Kevlar®, amiante enduit de néoprène, cuir résistant à la chaleur avec doublures</td> </tr> </tbody> </table>	Dangers	Degrés de risque	Matériaux de protection	<b>Abrasion</b>	Grave	Gros caoutchouc renforcé, cuir épais renforcé de fibres	Moins grave	Caoutchouc, plastique, cuir, polyester, nylon, coton	<b>Angles vifs</b>	Grave	Cotte de mailles, cuir épais renforcé de fibre, Kevlar®	Moins grave	Cuir, tissu-éponge (fibre aramide)	Modéré avec travail délicat	Cuir léger, polyester, nylon, coton	<b>Produits chimiques et fluides</b>	Les risques varient, entre autres facteurs, selon le produit, sa concentration et la durée du contact. Consulter le fabricant ou la fiche de données de sécurité (FDS) du produit.	<b>Selon le produit.</b> Exemples : caoutchouc naturel, néoprène, caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle, chlorure de polyvinyle, alcool polyvinylique, Saranex MC), Tychem®, Trellechem®	<b>Froid</b>		Cuir, plastique ou caoutchouc isolé, laine, coton	<b>Chaleur</b>	Températures élevées (plus de 350 degrés C)	Amiante	Températures moyennes (jusqu'à 350 degrés C)	Nomex®, Kevlar®, amiante enduit de néoprène, cuir résistant à la chaleur avec doublures
Dangers	Degrés de risque	Matériaux de protection																									
<b>Abrasion</b>	Grave	Gros caoutchouc renforcé, cuir épais renforcé de fibres																									
	Moins grave	Caoutchouc, plastique, cuir, polyester, nylon, coton																									
<b>Angles vifs</b>	Grave	Cotte de mailles, cuir épais renforcé de fibre, Kevlar®																									
	Moins grave	Cuir, tissu-éponge (fibre aramide)																									
	Modéré avec travail délicat	Cuir léger, polyester, nylon, coton																									
<b>Produits chimiques et fluides</b>	Les risques varient, entre autres facteurs, selon le produit, sa concentration et la durée du contact. Consulter le fabricant ou la fiche de données de sécurité (FDS) du produit.	<b>Selon le produit.</b> Exemples : caoutchouc naturel, néoprène, caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle, chlorure de polyvinyle, alcool polyvinylique, Saranex MC), Tychem®, Trellechem®																									
<b>Froid</b>		Cuir, plastique ou caoutchouc isolé, laine, coton																									
<b>Chaleur</b>	Températures élevées (plus de 350 degrés C)	Amiante																									
	Températures moyennes (jusqu'à 350 degrés C)	Nomex®, Kevlar®, amiante enduit de néoprène, cuir résistant à la chaleur avec doublures																									

		Chaud (jusqu'à 200 degrés C)	Nomex®, Kevlar®, cuir résistant à la chaleur, tissu-éponge (fibre aramide)
		Moins chaud (jusqu'à 100 degrés C)	Cuir chromé, tissu-éponge
	<b>Tâches multiples</b>		Coton, tissu-éponge, cuir
	<b>Contamination par des produits</b>		Pellicule de plastique mince, cuir souple, coton, polyester, nylon
	<b>Rayonnement</b>		Caoutchouc, plastique ou cuir à revêtement interne de plomb
<b>Port de l'ÉPI</b>	<p>Après avoir compris les risques et le niveau de sécurité requis, il est important de choisir une protection des mains bien adaptée à la tâche à faire et à l'utilisateur ou l'utilisatrice.</p> <p>Choisir une protection qui protège adéquatement contre les dangers inhérents à un travail particulier sans nuire aux particularités de la tâche, tout en prenant en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le type d'agent dangereux manipulé (physique, chimique, biologique, radiologique, électrique, thermique, etc.)</li> <li>• La nature du contact potentiel (contact occasionnel, protection contre les éclaboussures ou immersion continue des mains)</li> <li>• Un contact occasionnel, protection contre les éclaboussures ou une immersion continue des mains</li> <li>• Durée, la fréquence et le degré de contact</li> <li>• Les effets potentiels de l'exposition cutanée (irritation / corrosion immédiate, effets systémiques)</li> <li>• Les effets systémiques (contribution à l'état de la peau / allergie, brûlures)</li> <li>• La zone nécessitant une protection (main seule, poignet, avant-bras, bras entier)</li> <li>• L'importance de veiller à ce que la protection des mains soit bien ajustée</li> </ul>		
<b>Entretien de l'ÉPI</b>	Suivre les indications du fabricant en ce qui concerne le soin, la décontamination et l'entretien de la protection des mains.		
<b>Norme</b>	Sans objet.		

## 5. Vêtements de protection

<b>Nature du danger</b>	Le port de vêtements de protection est obligatoire pour tous les employés lorsque la tâche à effectuer l'exige.
<b>Exemples d'activités dangereuses</b>	Sans s'y limiter, voici quelques exemples d'activités dangereuses : Soudure, manipulation de produits chimiques, toilettage d'élèves.
<b>Images</b>	
<b>Description de l'ÉPI</b>	<p>Il existe différents types de <u>vêtements de protection</u> appropriés aux tâches effectuées. Certains vêtements protègent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• du feu</li> <li>• des coups de scie</li> <li>• des matières dangereuses (contaminant chimique ou biologique) sous forme liquide, gazeuse ou sous forme de particules solides</li> <li>• des coups avec des vêtements qui permettent aux travailleurs et aux travailleuses d'augmenter leur visibilité et d'être plus facilement repérables</li> </ul>
<b>Port de l'ÉPI</b>	<p>Après avoir compris les risques et le niveau de sécurité requis, il est important de choisir un vêtement de protection bien adapté à la tâche à faire et à l'utilisateur ou l'utilisatrice.</p> <p>Identifiez en premier lieu les risques reliés au travail à accomplir et des risques associés. Veillez ensuite à ce que les vêtements de protection soient conformes aux normes en vigueur.</p>
<b>Entretien de l'ÉPI</b>	Suivre les indications du fabricant en ce qui concerne le soin, la décontamination et l'entretien des vêtements de protection.
<b>Norme</b>	<p>ACN Z96-15</p> <p>ACN W117.2-12 (R2017)</p> <p>ANSI Z49.1:2021</p>

## 6. Vêtements de protection contre la violence

<b>Nature du danger</b>	Le port de vêtements de protection contre la violence est obligatoire pour tous les employés lorsque le plan de sécurité de l'élève l'exige.
<b>Exemples d'activités dangereuses</b>	Sans se limiter, voici quelques exemples : Coups, morsures, égratignures, fluides corporels.
<b>Images</b>	 The 'Images' cell contains three photographs. The first shows a dark, textured sleeve covering a hand and forearm. The second shows a dark, textured sleeve covering a leg from the knee down to the ankle. The third shows a person from the chest up, wearing a white protective jacket over a dark shirt, with their hands near the jacket's opening.
<b>Description de l'ÉPI</b>	Il existe différents types de vêtements de protection contre la violence. Ces vêtements protègent différentes parties du corps.
<b>Port de l'ÉPI</b>	Après avoir compris les risques et le niveau de sécurité requis, il est important de choisir un vêtement de protection contre la violence bien adapté à la tâche à faire et à l'utilisateur ou l'utilisatrice.  Veuillez consulter les directives dans le plan de sécurité de l'élève pour connaître l'équipement de protection requis contre la violence.
<b>Entretien de l'ÉPI</b>	Suivre les indications du fabricant en ce qui concerne le soin, la décontamination et l'entretien des vêtements de protection contre la violence.
<b>Norme</b>	Sans objet.

## 7. Protection des pieds

<p><b>Nature du danger</b></p>	<p>Le port d'équipement de protection des pieds est obligatoire pour tous les employés là où il existe un risque de blessures aux pieds causées par un objet lourd qui tombe ou qui roule, à la compression, à la perforation causée par des objets tranchants, à l'exposition à des matières corrosives ou dangereuses, à des décharges électriques, à des surfaces inégales ou glissantes.</p> <p>Aussi, il est important d'avoir un bon soulier qui offre un bon maintien du pied et de la cheville pour prévenir des chutes, trébuchements et glissades.</p>
<p><b>Exemples d'activités dangereuses</b></p>	<p>Sans s'y limiter, voici quelques exemples d'activités dangereuses : effectuer des travaux d'entretien, faire de la construction, faire des expériences en laboratoire, cuisiner, enseigner des cours d'éducation physique, etc.</p>
<p><b>Images</b></p>	
<p><b>Description de l'ÉPI</b></p>	<p>La <u>chaussure</u>, conçue à la base pour nous aider à marcher, peut être faite de différents matériaux, de différente forme et nous offre plusieurs options. Elle peut aussi être construite pour offrir une protection des pieds contre des risques possibles : avec un meilleur support du pied et de la cheville, une semelle et un dessus du soulier renforci, etc.</p> <p>Le choix de la chaussure doit également être compatible avec l'environnement du lieu de travail et compatibles avec les conditions atmosphériques (ex.: glace, neige, verglas).</p> <p>Consulter l'annexe 2 : Port de chaussures, selon la tâche effectuée, en milieu de travail.</p>
<p><b>Port de l'ÉPI</b></p>	<p>Après avoir compris les risques et le niveau de sécurité requis, il est important de choisir une chaussure bien adaptée à la tâche à faire et à l'utilisateur ou l'utilisatrice.</p> <p>La chaussure doit être bien lacée en tout temps, le cas échéant.</p> <p>Les chaussures appropriées et de sécurité ne doivent pas être percées et les cordons doivent pouvoir être lacés. La semelle doit être en bonne condition et antidérapante.</p> <p>Consulter l'annexe 2 : Port de chaussures, selon la tâche effectuée, en milieu de travail.</p>
<p><b>Entretien de l'ÉPI</b></p>	<p>Si plus d'une personne se partage la même paire de chaussures, veiller à ce que les chaussures soient désinfectées avec un désodorisant après l'usage.</p>
<p><b>Norme</b></p>	<p>ACN Z195-14</p>

## 8. Protection antichute

<b>Nature du danger</b>	Le port d'équipement de protection antichute est obligatoire pour tous les employés lorsque le travail qu'ils effectuent est à plus de trois (3) mètres (10 pieds) du sol ou que des travaux sont effectués à deux (2) mètres (6 pieds) d'un trou ou d'un rebord non protégé.
<b>Exemples d'activités dangereuses</b>	Sans s'y limiter, voici quelques exemples d'activités dangereuses : Monter sur un toit, monter dans une grande échelle, utiliser une plateforme élévatrice mobile ( <i>scisorlift</i> ).
<b>Images</b>	 <p>À un support fixe et adéquat Un crochet à blocage Absorber les chocs Un harnais de sécurité Un cordon d'assujettissement Une corde d'assurance Un système anti-chute</p>
<b>Description de l'ÉPI</b>	Consulter la mesure administrative « Travail en hauteur » (8002)
<b>Port de l'ÉPI</b>	Consulter la mesure administrative « Travail en hauteur » (8002)
<b>Entretien de l'ÉPI</b>	Consulter la mesure administrative « Travail en hauteur » (8002)
<b>Norme</b>	ACN Z259

<b>RH-12.2 : Équipement de protection individuelle</b>	<b>ANNEXE 2 : Port de chaussures en milieu de travail, selon la tâche effectuée</b>
--	---

## Chaussures appropriées

<b>Critères</b>	<b>Utilisations prévues</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recouvre les orteils et le talon</li> <li>• Talon plat</li> <li>• Semelles antidérapantes pas plus épaisses qu'un (1) pouce</li> <li>• Bien lacées, le cas échéant</li> <li>• En bon état</li> <li>• Selon le besoin : semelles en caoutchouc ou antidérapantes compatibles avec les conditions atmosphériques (ex. : glace, neige, verglas)</li> </ul>	<p>Travaux qui exigent de se déplacer rapidement.</p> <p>Travaux qui exigent de la flexibilité du mouvement.</p> <p>Travaux qui exigent un minimum de protection pour des objets qui pourraient tomber sur le pied.</p>

## Chaussures de sécurité, selon la norme ACN Z195-14

<b>Symbole pour la classification</b>	<b>Critères</b>	<b>Utilisations prévues</b>
	Le triangle vert indique que la chaussure est munie d'une semelle résistant aux perforations et d'un embout protecteur de classe 1 (pouvant résister à des chocs d'au plus 125 joules)	Travaux industriels ou travaux lourds, y compris le secteur de la construction, exécutés en présence ou à l'aide d'objets pointus; des clous, par exemple.
	Le triangle jaune indique que la chaussure est munie d'une semelle résistant aux perforations et d'un embout protecteur de classe 2 (pouvant résister à des chocs d'au plus 90 joules)	Travaux industriels légers exigeant la protection des orteils et la résistance aux perforations.
	Le rectangle bleu indique qu'il s'agit d'une chaussure à embout protecteur de classe 1 <u>sans</u> semelle résistante aux perforations	Tout milieu de travail industriel pour lequel une semelle résistant aux perforations n'est pas nécessaire.
	Le rectangle gris indique qu'il s'agit d'une chaussure à embout protecteur de classe 2 <u>sans</u> semelle protectrice	Tout milieu de travail industriel et non industriel pour lequel une semelle résistant aux perforations n'est pas nécessaire.

Tâche effectuée	Risques aux pieds et aux chevilles	Type de chaussure exigé
Travaux de conciergerie et d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement et chute d'objets lourds</li> <li>• Contact des pieds avec des éléments conducteurs normalement ou accidentellement sous tension</li> <li>• Utilisation d'équipement dangereux (ex. : souffleuse)</li> <li>• Contact avec des produits chimiques</li> <li>• Marche sur terrain ou surface inégale pouvant être mouillée ou glacée</li> <li>• Travaux comprenant des échelles et des escabeaux</li> <li>• Impact</li> <li>• Perforation</li> <li>• Brûlures causées par un contact avec des surfaces chaudes</li> </ul>	 <p>Chaussure de sécurité avec triangle vert compatible avec les conditions atmosphériques (ex. : glace, neige, verglas)</p>
Travaux dans les ateliers de construction, de fabrication, et de transport ou sur un chantier de construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement et chute d'objets lourds</li> <li>• Contact des pieds avec des éléments conducteurs normalement ou accidentellement sous tension</li> <li>• Utilisation d'équipement dangereux (ex. : banc de scie)</li> <li>• Contact avec des produits chimiques</li> <li>• Marche sur un plancher glissant ou mouillé</li> <li>• Travaux comprenant des échelles et des escabeaux</li> <li>• Impact</li> <li>• Perforation</li> <li>• Brûlures causées par un contact avec des surfaces chaudes</li> </ul>	 <p>Chaussure de sécurité avec triangle vert compatible avec les conditions atmosphériques (ex. : glace, neige, verglas)</p>
Travaux dans une cafétéria commerciale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement et chute d'objets lourds</li> <li>• Glissades / trébuchements / chutes</li> <li>• Marche sur un plancher glissant ou mouillé</li> <li>• Brûlures causées par un contact avec des surfaces chaudes</li> </ul>	 <p>Chaussure de sécurité avec triangle jaune</p>

Travaux de surveillance d'élèves à l'extérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Glissades / trébuchements / chutes</li> <li>• Marche sur terrain ou surface inégale pouvant être mouillée ou glacée</li> <li>• Déplacements vifs</li> </ul>	<p>Chaussure appropriée</p> <p>Semelles souples en caoutchouc ou antidérapantes compatibles avec les conditions atmosphériques (ex. : glace, neige, verglas)</p>
Travaux avec des élèves à grands besoins	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Glissades / trébuchements / chutes</li> <li>• Marche ou course sur terrain inégal pouvant être mouillé et glissant</li> <li>• Déplacements vifs</li> </ul>	<p>Chaussure appropriée</p> <p>Semelles souples en caoutchouc ou antidérapantes compatibles avec les conditions atmosphériques (ex. : glace, neige, verglas)</p>
Travaux dans un cours d'éducation physique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement et chute d'objets</li> <li>• Glissades / trébuchements / chutes</li> <li>• Marche ou course sur terrain inégal pouvant être mouillé et glissant</li> <li>• Déplacements vifs</li> <li>• Utilisation d'équipement</li> </ul>	<p>Chaussure appropriée</p> <p>Semelles souples en caoutchouc ou antidérapantes compatibles avec les conditions atmosphériques (ex. : glace, neige, verglas)</p>
Travaux dans un laboratoire de science	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement et chute d'objets</li> <li>• Glissades / trébuchements / chutes</li> <li>• Marche sur un plancher glissant ou mouillé</li> </ul>	Chaussure appropriée
Travaux dans un cours de nutrition / cuisine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement et chute d'objets</li> <li>• Glissades / trébuchements / chutes</li> <li>• Marche sur un plancher glissant ou mouillé</li> </ul>	Chaussure appropriée
Travaux dans un cours de coiffure	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement et chute d'objets</li> <li>• Glissades / trébuchements / chutes</li> <li>• Marche sur un plancher glissant ou mouillé</li> </ul>	Chaussure appropriée